

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambresis s'est réuni, à l'espace Cambresis à Cambrai sur convocation qui lui a été adressée le trois avril deux mille vingt-quatre, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY. (Délibérations avec condition de quorum)

MEMBRES PRESENTS :46 membres sont présents avec voix délibérative (36 Titulaires et 10 suppléants)

Le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

Communauté d'agglomération de Cambrai (26 votants –17 titulaires – 9 suppléants ayant obtenu procuration)

- | | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|
| 1. Yvette BLANCHARD | 12. Pascal MOMPACH | 23. Marie-Anne DELEVALLEE (S) |
| 2. M-Bernadette BUISSET-LAVALARD | 13. Daniel POTEAU, | 24. Geneviève GAUTHIER (S), |
| 3. Jean-Marie DEVILLERS | 14. Michel PRETTRE | 25. Jeanine HOSSELET(S) |
| 4. Nathalie DROBINOHA, | 15. Maryvone RINGEVAL | 26. Jacky LAURENT(S) |
| 5. Olivier GOBERT | 16. Gérard SETAN, | |
| 6. Jean-Claude GUINET | 17. Sylvain TRANOY, | |
| 7. Bernard HUREZ, | 18. Jean-Pierre BAVENCOFFE (S) | |
| 8. Billy JOURNET, | 19. Claire BURLET (S) | |
| 9. Marc LANGLAIS, | 20. Marie-Danielle CHEVALIER (S), | |
| 10. Bruno LEFEBVRE | 21. Jean-Pierre COUVENT (S) | |
| 11. Romain MANESSE | 22. Bernard DEBUT(S) | |

Suppléants n'ayant pas de procuration

Jean-Paul BASSELET (S)
Martine LABALETTE (S)
Christelle MARQUES(S)
Danielle PREVOST(S)
Marie-Claude URBAIN (S)

Communauté d'agglomération du Caudrésis – Catésis (15 votants – 14 titulaires – 1 suppléante ayant obtenu procuration) :

- | | | |
|------------------------|-----------------------|---------------------------|
| 1. Etienne BASQUIN, | | 13. Laurence RIBES, |
| 2. Marie-Josée DEPREZ | 6. Michel HENNEQUART, | 14. Paul SOUPLY |
| 3. Maurice DEFAUX, | 7. Yannick HERBET, | 15. Virginie DELSARTE (S) |
| 4. Daniel FORRIERES, | 8. Julien LEONARD, | |
| 5. Jean-Claude GERARD, | 9. Joseph MODARELLI | |
| | 10. Gilles PELLETIER, | |
| | 11. Patrice QUEVREUX, | |
| | 12. Henri QUONIOU, | |

Communauté de Communes du Pays Solesmois (5 votants – 5 titulaires) :

1. Jean-Marc BOUCLY
2. Michel DHANEUS
3. Didier ESCARTIN,
4. Jean-Marc LEMEITER
5. Roland SALENGRO

Suppléant n'ayant pas de procuration

Xavier DUPONT (S)

Membres excusés (T) :

Gérard ALLART, Pascal BRUNIAUX, Thierry BOUTEMAN, Guy COQUELLE, Olivier DELSAUX, Jacques DENOYELLE, Eddy DHERBECOURT, M-Thérèse DOIGNEAUX, Gilbert DRAIN, Pascal DUEZ, Christian DUMONT, Benoit DHORDAIN, Jean-Pierre DHORME, Jean FICHAUX, Dominique GAILLARD, Jeanine HOSSELET, Bruno IVANEC, Philippe LOYEZ, Yves MARECAILLE, Stéphane MAURICE, Karine MORELLE, Francis NOBLECOURT, Slimane RAHEM Laurence SAYDON, Nicolas SIEGLER.

Fabrice BACCOUT, Alexandre BASQUIN, Patrice BONIFACE, Frédéric BRICOUT, Didier CATTOEN, Bernadette DUBUIS, Mathieu DAVOINE, Pierre-Henri DUDANT, André-Marie FORRIERE, Sylvain HALLE, Ludovic HAVART, Stéphane JUMEAUX, Bertrand LEFEBVRE, Monique LESNE, Jean-Felix MACAREZ, Jérôme MELI, Véronique GODELIEZ NICAISE, Bernard PLET, Jacques OLIVIER. Jeremy RICHARD, Liliane RICHOMME

Christophe BISIAUX, Georges FLAMENGT, Paul SAGNIEZ

Secrétaire de séance :

Michel HENNEQUART

Objet : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Résultats budgétaires de l'exercice 2023

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES :			
Prévisions budgétaires totales	1 187 467,40	1 283 793,94	2 471 261,34
Titres Emis	157 810,78	889 445,68	1 047 256,46
Réduction de titres			
Recettes Nettes	157 810,78	889 445,68	1 047 256,46
DEPENSES :			
Autorisations budgétaires	1 187 467,40	1 283 793,94	2 471 261,34
Mandats émis	223 659,70	834 126,67	1 057 786,37
Annulation de mandats	7 128,00	44 668,32	51 796,32
Dépenses nettes	216 531,70	789 458,35	1 005 990,05
RESULTATS DE L'EXERCICE			
Excédent		99 987,33	41 266,41
Déficit	58 720,92		

Résultat d'exécution du budget principal

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat à la clôture de l'exercice 2023
I – Budget principal					
Investissement	841 059,54		-56 720,92		782 338,62
Fonctionnement	327 669,94		99 987,33		427 657,27
Total I	1 168 729,48		41 266,41		1 209 995,89
II – Budgets des services à caractère administratif / 32 701 Habitez mieux					
Investissement					
Fonctionnement	516 032,07		39 318,26		555 350,33
Sous-Total	516 032,07		39 318,26		555 350,33
Total II	516 032,07		39 318,26		555 350,33
III – Budgets des services à caractère industriel et commercial					
Total III					
Total I+II+III	1 684 761,55		80 584,67		1 765 346,22

Monsieur TRANOY, président du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 212129 et L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Monsieur TRANOY, Président, propose donc de bien vouloir :

- Approuver le compte de gestion 2023, du budget principal,
- Déclarer que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, annexés à la présente, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait en séance le 09 avril 2024

Pour extrait conforme

Le Président,

Sylvain TRANOY



Publié le 22 AVR. 2024

Certifié exécutoire le 22 AVR. 2024